

Procès-verbal du conseil municipal du 1 juin 2024



Début de la séance : 9h10

Présents : Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, André VICTOURON, Fabienne FROMENTOUX, Jean-Marc COULAUD, Tanguy ANTRESSANGLE, Catherine GAUTHIER, Jessica MOTTIN, Bernard MINODIER, MAGNOULOUX Bernard

Absents : Axel CABLÉ

Secrétaire de séance : Patrick MARGAND

Quorum : 8

Approbation du PV du conseil municipal du 10 avril 2024

Ordre du jour :

1. Décision Budgétaire Modificative n°1

Présenté par M. Yann BRISSART

Cette modification concerne la partie investissement :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) -Opération	Montant	Article (Chap.) -Opération	Montant
2188 (021) Autres immobilisations corporelles	-33 053,01 €	001 (001) Excédent d'investissement reporté	-33 053,01€
Total Dépenses	-33 053,01 €	Total Recettes	-33 053,01 €

Pour 11 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

2. Information attribution du marché de travaux du pont de Lantier

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Monsieur le maire, rappelle aux membres du conseil municipal le projet de rénovation du pont de Lantier à la suite de nombreux chocs sur le parapet de l'ouvrage.

Les travaux portent principalement sur de la maçonnerie avec un élargissement de la bande de roulement et la pose d'un nouveau tapis en enrobé sur cette même bande.

La première consultation (du 6 mars au 6 avril 2023) en procédure adaptée sous forme restreinte (3 participants retenus) a été classée comme infructueuse pour motif d'intérêt général.

Une seconde consultation, sous la même forme, s'est déroulée du 25 octobre au 17 novembre 2023. Après une période de négociation début 2024, monsieur le maire informe qu'au terme de la procédure, le marché de travaux de rénovation du pont de Lantier a été attribué à l'entreprise de maçonnerie :

- MSAVEL MACONNERIE pour un montant total de 105 572,75 € HT

Pour 11 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

3. Travaux du pont de Lantier, mise à jour de la demande de subvention

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Pour donner suite aux procédures de consultations conduites depuis 2022, il est proposé de mettre à jour le plan de financement de la délibération de demande de subventions n°38 du 22 octobre 2022.

Ces travaux, sont désormais évalués à 105 572,75 € HT.

Monsieur le maire, propose de mettre à jour la demande d'aide auprès du département de l'Ardèche afin de financer le projet et donne lecture du plan de financement prévisionnel suivant :

*Subvention Département : 20 000 €

*Solde à la charge de la commune : 85 572,75 € (fonds propres)

Pour 11 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

4. Frais de scolarité Préaux

Présenté par M. Sylvain BOSC

Le coût réel d'un élève à l'école publique de Préaux est d'un montant de 531 euros par élève pour l'année scolaire 2023/2024.

Un enfant de la Commune de Saint-Victor est scolarisé à l'école publique de Préaux

La délibération du conseil municipal a pour but :

- D'accepter le paiement des frais scolaires à l'école publique de Préaux d'un montant de 531 euros.
- Et d'autoriser monsieur le maire à signer la convention.

Pour 9 – Contre 2 (M. MAGNOULOUX - M. COULAUD) – 1 Abstention (Mme FROMENTOUX)

5. Subvention exceptionnelle Interbled

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

À la suite de la création de l'association Interbled, une équipe de Saint-Victor devrait participer à cette festivité locale organisée en septembre 2024.

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'une association à but non lucratif composée de bénévoles participant à la mise en place d'un événement festif intercommunal.

Monsieur le maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Interbled pour la mise en œuvre de cette nouvelle festivité intercommunale.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le maire à verser une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Interbled sous réserve qu'une équipe représentant Saint-Victor soit constituée.

Article 2 : de donner pouvoir à monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour 11 – Abstention 1 (M. MAGNOULOUX)

6. Modification du délégué issu du Conseil municipal de Saint-Victor siègeant Syndicat Départemental des Énergies de l'Ardèche (SDE07)

Présenté par M. Sylvain BOSCH

À la suite du décès de M. Daniel SAPET, délégué titulaire jusqu'alors, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire pour représenter la commune de Saint-Victor au sein du SDE07.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- Désigne Mme Jessica MOTTIN en qualité de déléguée titulaire au sein du SDE07. Elle récupère ainsi la délégation précédemment accordée à M. Daniel SAPET.

Cette délibération sera transmise au SDE07 afin que la modification du délégué de SAINT-VICTOR soit entérinée.

Pour 12 - à l'unanimité

Questions diverses :

➤ Point sur la préparation des élections

Présenté par Yann BRISSART :

Le décryptage et les explications concernent les différentes opérations et séquences du déroulement des élections européennes du 9 juin 2024.

La planification des permanences du bureau par les membres du conseil municipal sera établie cette semaine.

➤ Point sur la saison touristique estivale 2024

Présenté par Mme Fabienne FROMENTOUX :

Ouverture de la piscine le 1 juin 2024 et nombreuses réservations des gîtes.

➤ Préparation Ardéchoise 2024.

Réception des tee-shirts et des chapeaux de l'Ardéchoise.

Commande de fanions et ballons à faire.

➤ Usine SAMOV

Réunion de soutien pour éviter la fermeture de l'usine. Présence de tous les maires des communes avoisinantes.

Il s'avère que la fermeture est officielle donc la réunion de soutien est inutile. Aucune question concernant les licenciements n'a pu être posée car la question n'était pas à l'ordre du jour !

➤ Remplacement de Jean-Philippe

La demande de poste via Facebook a été publiée. De nombreux postulants se sont proposés.

Un candidat a été retenu pour le poste. Il sera en période d'essai ces jours.

Le prochain conseil municipal sera planifié ultérieurement